Territoire de Belfort
COMMUNE DE FONTAINE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE
EN DATE DU 2 AVRIL 2026 À 20 HEURES

Membres en exercice : 15	***Présents*** : 14	***Votants*** : 15

Présents : Myriam ALVARADO, Delphine ANDRE, Pascale CHALIER, Fanny COLLIN, Nadège DAVAL, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Patricia IFFENECKER, Fabrice JACQUES, Carole JULLEROT, Rudy KAMMERER, Juan REVERTE, Valentin ROSSE, Yves SCHNEIDER

Procurations : Pascal SCHERRER à Rudy KAMMERER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20/03/2026

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Après exposé de Monsieur le Maire, la désignation des membres du Conseil Municipal qui siégeront dans les commissions s'effectue de la manière suivante :

COMMISSION BUDGET/FINANCES : Pierre FIETIER, Fabrice JACQUES, Delphine ANDRE, Carole JULLEROT, Valentin ROSSE, Pascal SCHERRER

COMMISSION EGLISE/CIMETIERE : Pierre FIETIER, Delphine ANDRE, Patricia IFFENECKER, Yves SCHNEIDER, Valentin ROSSE

COMMISSION FLEURISSEMENT : Pierre FIETIER, Valentin ROSSE, Carole JULLEROT, Delphine ANDRE, Myriam ALVARADO,

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET : Pierre FIETIER, Yves SCHNEIDER, Carole JULLEROT, Régis DUBOIS

COMMISSION INFORMATION : Pierre FIETIER, Fabrice JACQUES, Fanny COLLIN, Valentin ROSSE, Carole JULLEROT, Régis DUBOIS, Nadège DAVAL

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :
Titulaires : Pierre FIETIER, Valentin ROSSE, Delphine ANDRE, Pascal SCHERRER
Suppléants : Fabrice JACQUES, Carole JULLEROT, Yves SCHNEIDER, Régis DUBOIS

COMMISSION AIDE SOCIALE : Pierre FIETIER, Patricia IFFENECKER, Carole JULLEROT

COMMISSION SALLE POLYVALENTE : Pierre FIETIER, Valentin ROSSE, Rudy KAMMERER, Juan REVERTE

COMMISSION FETES ET CEREMONIES : Pierre FIETIER, Fabrice JACQUES, Valentin ROSSE, Pascale CHALIER, Carole JULLEROT

CORRESPONDANT DEFENSE : Pierre FIETIER, Fabrice JACQUES

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE : Pierre FIETIER, Fabrice JACQUES

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT AU CNAS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le CNAS demande à la commune de Fontaine de désigner un délégué élu ainsi qu'un délégué agent pour la durée du mandat.

Il propose la candidature de Monsieur Fabrice JACQUES comme délégué élu et de Madame Sandrine CUCHEROUSSET comme déléguée agent.

A l'unanimité des présents, **le Conseil Municipal, accepte que Monsieur Fabrice JACQUES soit désigné délégué élu et Madame Sandrine CUCHEROUSSET, déléguée agent du CNAS.**

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

CESSION DES CERTIFICATS D'ENERGIE A TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il existe un dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), introduit par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Dans ce dispositif, nous avons d'un côté « **les « obligés », dont les fournisseurs d'énergie qui so**nt soumis à l'obligation légale de réaliser des économies d'énergie avec un nombre de certificats à obtenir, sous peine de lourdes sanctions financières.
De l'autre côté, nous avons **les « éligibles »** comme les collectivités locales notamment qui réalisent des économies d'énergie. Ces économies sont valorisables et peuvent être vendues sur un marché boursier aux « obligés » pour leur permettre de respecter leurs obligations.

Lorsque la Commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques de son éclairage public et de ses bâtiments, elle réalise des économies d'énergie et génère ainsi des CEE.

La procédure d'obtention des CEE est complexe et nécessite une bonne connaissance juridique et financière du dispositif. D'autre part, les demandes ne peuvent se faire qu'à partir d'un volume suffisant d'économies d'énergie.

Monsieur le Maire informe que Territoire d'Energie 90, syndicat d'énergie du département regroupant l'ensemble des communes, est éligible au dispositif des CEE et se propose de déposer de manière mutualisée les demandes de CEE de ses communes adhérentes afin de permettre aux collectivités de bénéficier de ce dispositif. A noter que les travaux ne peuvent être valorisés qu'une seule fois, avec un seul délégataire.

Monsieur le Maire indique en outre que Territoire d'Energie 90 assure des conseils techniques en amont des travaux basés sur les opérations standardisées voire spécifiques du dispositif des CEE, assure le montage administratif du dossier en s'appuyant sur la Commune et les entreprises, assure le dépôt de dossier auprès des services compétents, assure la vente des CEE.

Territoire d'Energie 90 répartira ensuite les sommes perçues sous forme de subventions tel qu'il est prévu dans une délibération du Bureau syndical de TDE 90 du 12 septembre 2024.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DECIDE de transférer la gestion et la valorisation des CEE générés par la commune à Territoire d'Energie 90

- S'ENGAGE à fournir à Territoire d'Energie 90 les documents techniques et administratifs nécessaires à la réalisation de cette valorisation

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document provenant de Territoire d'Energie 90 se rapportant au dispositif des CEE

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

VOTE DU BUDGET COMMUNE

a) Vote du Compte Financier Unique – année 2025

Report à nouveau de l'excédent cumulé, soit **1 459 120.28 €.**

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

b) Vote du Budget Primitif - 2026

Le budget primitif Commune a été adopté, avec en dépenses et en recettes de fonctionnement **2 127 573.28 €** et en dépenses et en recettes d'investissement **1 391 491.83 €.**

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

c) Droit de chasse 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baisser le montant de la location du droit de chasse à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, de diminuer la location du droit de chasse à 5**00 €** pour l'année 2026.

Mis au vote :
Pour : 9
Abstention : 5
Contre : 1

d) Vote des taux – 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux des taxes pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et vote les taux de la façon suivante :

- Impôt foncier bâti : 27,84 %
- Impôt foncier non bâti : 34,96 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,66 %

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

e) Attribution de subventions aux associations

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'attribuer pour l'année 2026, les subventions suivantes :

- ACTB 300 €
- AFM Téléthon 200 €
- AGARPIF 100 €
- Arche de Malo 300 €
- Banque Alimentaire 250 €
- BRCL 700 €
- Collectif Résistance 150 €
- FNATH 150 €
- Fontaine Animations 1 000 €
- PEP Belfort 100 €

- La Prévention Routière 150 €
- Souvenir Français 100 €
- Sport et Loisirs Lacollon'joie 50 €
- Une Rose un Espoir 200 €

- **Divers** **3 750 €**

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

ELECTION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 20/03/2026)

Considérant qu'il convient de procéder au retrait en urgence de la délibération n° 2026-10 du 20 mars 2026,

Le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7, L 5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nouvellement élu **doit procéder à l'élection des délégués de la commune dans les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes fermés**.

Ces délégués sont élus parmi les conseillers municipaux, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Le Maire ayant transmis à chaque membre la liste de toutes les structures intercommunales ainsi que le nombre de délégués à élire, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Il rappelle en outre que le conseil municipal peut rester à une désignation à main levée à la seule condition que cette faculté soit décidée unanimement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, de procéder à la désignation des délégués à main levée de la façon suivante :

	Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
SIT	- FIETIER Pierre - COLLIN Fanny	
TERRITOIRE D'ENERGIES 90	- DUBOIS Régis	- KAMMERER Rudy

Syndicat de la Fourrière	-ANDRE Delphine	-COLLIN Fanny
Conseil d'École	- FIETIER Pierre - COLLIN Fanny	
Communes Forestières	- SCHNEIDER Yves	- SCHERRER Pascal
AUTB	-FIETIER Pierre	-JACQUES Fabrice

Mis au vote :
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Comme les années précédentes, un recensement des habitants sera réalisé afin de connaître leurs besoins en fioul et en pellets

LEVÉE DE SÉANCE À 22 HEURES 37